

ARRETE n° 2026_0108
Portant sur la nomination du
Directeur de l'unité de recherche LIST3N

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes ;
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de la direction à la recherche en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de l'unité de recherche LIST3N ;
Vu la consultation des membres de l'unité de recherche LIST3N du 17/02/2026
Vu la proposition du directeur à la recherche en date du 18/02/2026

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Alexandre BAUSSARD assurera la direction de l'unité de recherche LIST3N à compter du 18/02/2026 et pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 17 février 2031.

Fait à Troyes, le 18/02/2026

Le Directeur



Pr Christophe COLLET

Délais et voies de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- soit un recours administratif gracieux et/ou hiérarchique auprès du Directeur de l'UTT et/ou du Recteur de l'académie de Reims introduit dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou, en cas de recours gracieux et/ou hiérarchique exercé, dans un délai de 2 mois à partir de la notification de l'éventuelle décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, expresse ou implicite (le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation vaut décision de rejet).